

Thasos.

Ναυοι Εἴδος.

Ε. Diebarth. *Dursian's Jahresbericht*. t. CCXIII (1927 But. Épi-
111). 31-37 rend compte des publications relatives graphique
à l'épigraphie thasienne depuis la publication de *Ép. in Revue*
XII 8. (1909). Dans le décret sur la vente du droit des Ét. Grecs
de cité *BLH*, 1921, 153 n. 6 (où Z n'a pas pris garde que
à la correction indiquée p. 578), les mots *ἴσιν* ou *ἔξω* 1926 274-5
ἔξω *ἴσιν*. 1. 2. auraient trait à la libération de l'île
après la mort de Lysimaque. — P. 35. La lecture *Ναυοι* *ἔξω*
ἴσιν *ἴβιδ* 161 n. 14. 119 est injustement critiquée; des
exemples analogues ne manquent pas, à Thasos et ailleurs.

— *Ép. Deux* *BLH* 1926 213-249 publie 31 textes nou-
veaux trouvés à Thasos 1921-1924. On signalera seule-
ment les suivants:

1 et 2. Lois de la fin du ve s. dont la première interdit d'a-
cheter sur pied la récolte des vignobles avant une date déter-
minée, et prescrit que pour le vin en *ἴδοι*, la vente est parfaite
du moment que l'acheteur a cacheté les *ἴδοι* (l'autre in-
terprétation que propose D. pour cette dernière partie ne me
paraît pas recevable). — La seconde, dont le début est mu-
tilé, règle le commerce du vin avec le continent voisin, inter-
dit aux navires thasiens d'y importer du vin étranger dans
de certaines limites, et interdit aussi à Thasos même certaines
pratiques dans la vente du vin au détail (mention des *ἡμι-*
ἄργυροι et

Dāses

Μόροι. Ἀγαθὸν Τίξν. Διόνυσος. Παν. Ἐγία Ἀρροδίτη
Ἐρῆς. Ζεὺς Κασσάρβαν.

dans le Διόνυσος et interdisant la libation à Ἀγαθὸν Τίξν.

14-24 dédicaces diverses: les αὐτοῖοι à Ἀγαθὸν Τίξν
ou à un héros Pontos (?); déd. à Διόνυσος; statue
de Παν élevée par les περσοὶ (Κισσογόρα Βραχίς ὑπο-
τάξου ἰεροσάμηνον ἑλευθερὰ ἔκτισαν περσοὶ κοινῶν ἀγαθῶν
πόσι: suivait 20 noms; III^e-II^e s.). déd. d'un οὐκέτις
à Διόνυσος [καὶ οὐκέτις]; les ἰεροσάμηνοι à Ζεὺς Κασ-
σάρβαν; un groupe de 6 personnages à Ἐγία Ἀρροδίτη
Ἐρῆς; un Ἐρῆος à Ἀρροδίτη Κασσάρβαν. —

25 Διὸς Κασσάρβαν.

— L. Robert *ibid.* 1926 250-259. publie un décret trou-
vé à Thasos et rendu en l'honneur de juges thasiens;
il émane sans doute d'une ville d'Asie (Samos?).

Ibid. 1924 381-326 corrections à *Sy.* XII 8. 269.